

Un Norvégien : je brûle le Coran publiquement, j'en ai le droit, et je vous emmerde

écrit par Christine Tasin | 20 novembre 2019



Bravo à ce Norvégien qui ose faire ce dont nous rêvons tous. Brûler cette saleté de bouquin jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un seul dans le monde et que les musulmans soient délivrés de ce livre qui leur fait vivre l'enfer ! Et à nous aussi incidemment !

Naturellement il se fait attaquer par des musulmans qui n'ont toujours rien compris à l'Occident. La Norvège n'est pas un pays musulman, chacun a le droit de piétiner ou brûler sur tous les livres, Bible et Coran compris. Que les musulmans respectent leur livre saint c'est normal mais ils ne peuvent pas imposer aux autres le délit de blasphème puisqu'ils ne sont pas croyants.

(Si la video et/ou le tweet n'étaient plus lisibles voir la video, sauvegardée, en fin d'article).

Kortversjonen av koranbrenningen

□ [@Sian @EdbRegadog pic.twitter.com/i9DtfBLfnB](https://twitter.com/i9DtfBLfnB)

– *Lena Andreassen (@AndreassenLena)* [November 18, 2019](#)

.

Et l'auteur a même organisé une manifestation pour brûler en public le livre, il est donc qualifié, puisqu'anti-islam, d'extrême-droite... Chez les journaliers rien de nouveau.

Le groupe extrémiste de droite Stop Islamization of Norway (SIAN) a organisé un rassemblement au cours duquel l'un de ses activistes a brûlé le Coran.

[...]

Les militants de l'organisation anti-islamique locale SIAN ont organisé une manifestation au cours de laquelle ils ont condamné l'islam en tant que religion appelant à la violence. En outre, ils ont qualifié son prophète Muhammad de pédophile. Les experts disent que le Coran n'a jamais été incendié en Norvège auparavant.

[...]

Le moment de la mise à feu du livre sacré des musulmans a été filmé et publié sur le Web.

[...]

Les gens, scandalisés par ce fait, courent vers lui et tentent de l'attaquer. Auparavant, deux corans ont été jetées à la poubelle.

[...]

« Il s'avère que c'est un bon moyen de visualiser le pouvoir négatif de l'islam » – a déclaré Lars Thorsen de

l'organisation SIAN.

<http://www.fdesouche.com/1297905-norvege-un-militant-anti-islam-violemment-attaque-apres-avoir-brule-le-coran>

.

Les commentaires sous le tweet sont clairs :

Félicitations ! Pas de place pour l'islam en Europe !

Bravo ! C'est la seule façon de procéder ! Rejeter les envahisseurs, combattez pour votre pays, votre culture et votre futur !



.

Finalement, ce que ni l'UE ni les manipulations politiques n'ont jamais pu faire, l'islam va le faire, unir tous les peuples d'Europe... contre l'islam. Et je suis persuadée qu'un jour, on assistera à des autodafés du Coran dans toute l'Europe, réunie pour chasser la peste verte, de l'Atlantique à l'Oural selon l'expression de De Gaulle.

.

Je ne vous engage pas, en France, à faire la même chose que le Norvégien du tweet, parce que, si, en droit, vous le

pouvez, dans les faits, la justice, avec la loi Pleven et un pouvoir voulant à tout prix préserver l'islam fera de vous du petit bois sous prétexte d'incitation à la haine... Vous dites "islam assassin" on vous dit que quand vous dites islam vous pensez musulmans, vous brûlez le Coran, on vous dit que vous cherchez à blesser les musulmans, que vous incitez à la haine et, en plus, vous créez du trouble à l'ordre public.

.

Qu'on se souvienne de l'affaire Calimero, qui, en 2011, avait pissé sur le Coran et l'avait brûlé et avait posté la video sur les réseaux sociaux. Les juges avaient carrément requis 3 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende... 3 mois de prison pour avoir brûlé un livre qui vous appartient !!!!

3 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende requis contre Calimero pour avoir brûlé deux pages de coran transformées en avion [imitant](#) ceux qui se sont jetés contre les twin towers le 11 septembre 2001 et les avoir éteintes en urinant dessus. Nous avons déjà dit [ici](#) à quel point la liberté d'expression nous paraissait menacée par la procédure judiciaire qu'encourt le Strasbourgeois.

Que la licra et la grande mosquée de Strasbourg aient jugé bon de porter plainte pour provocation à la haine raciale laisse pantois, que le procureur n'ait pas classé sans suite est inquiétant, qu'une amende et de la prison avec sursis aient été [requis](#) révolte littéralement tous les citoyens honnêtes de ce pays.

Décidément il ne fait pas bon rappeler en notre bon pays que les milliers de morts du 11 septembre 2001 l'ont été par le fait de terroristes qui se référaient explicitement à l'islam. Il paraît que rappeler les crimes de musulmans inciterait à la haine... A quand la condamnation de Plantu

pour le dessin paru dans l'Express où il faisait un lien évident entre islam et massacre des coptes ?

<https://resistancerepublicaine.com/2011/04/11/un-juge-strasbourgeois-requiert-3-mois-de-prison-avec-sursis-contre-calimero-coupable-davoir-brule-2-pages-du-coran/>

.

Il avait finalement été relaxé :

On se réjouit donc de ce verdict qui reconnaît que « Calimero se moquait d'actes terroristes auxquels la communauté musulmane ne peut être assimilée », d'autant que la réaction du Président de l'association franco-algérienne est sans ambiguïté, puisqu'il s'indigne de la relaxe, scandaleuse à ses yeux, d'un homme « qui a insulté le livre sacré ». Autrement dit, la plainte visait bien à restaurer le délit de blasphème et à obliger chacun, qu'il soit musulman ou pas, à reconnaître le caractère sacré du coran, affublé de l'article défini « le » livre sacré... Ensuite les idiots utiles prétendront encore que l'islam n'a pas de visée invasive...

[...]

<https://resistancerepublicaine.com/2011/05/09/la-bonne-nouvelle-du-jour-calimero-relaxe-pour-avoir-urine-sur-le-coran/>

.

Un autre quidam , moins heureux, avait été condamné à 3000 euros d'amende dont la moitié avec sursis pour avoir menacé de brûler le Coran devant l'Elysée !

<https://resistancerepublicaine.com/2012/05/19/recherche-dempreintes-digitales-pour-une-simple-menace-de-bruler-le-coran/>

.

Pour terminer, cette très belle lettre envoyée par Jean Théron, le vice-Président de Résistance républicaine avait envoyée au Garde des Sceaux au moment de l'affaire Calimero

Jean Théron

à

Monsieur Michel Mercier

Garde des Sceaux

Ministre de la Justice et des Libertés

Objet: La situation de « Caliméro » un blogueur domicilié à Bischheim, dans l'agglomération strasbourgeoise.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation du jeune homme surnommé « Caliméro » traduit en justice à la demande des autorités musulmanes strasbourgeoises sous l'accusation de provocation à la discrimination, à la haine raciale et à la violence.

L'accusation repose sur une petite vidéo en ligne sur son blog internet dans laquelle il a mis en scène l'attaque des tours du « world trade center » le 11 septembre 2001: un avion en papier est envoyé sur des boîtes; le papier est une page enlevée à un exemplaire du livre « Le coran »; il y a mis le feu, feu qu'il éteindra en pissant dessus.

Ainsi, le fait de mettre le feu à une page du livre « Le coran » constituerait une provocation à la discrimination ou à la haine raciale.

« Le Coran » est le symbole de la religion mahométane tout comme « l'étoile de David » est le symbole du judaïsme, religion pratiquée par une minorité de français.

En janvier et février 2009 notamment, lors de nombreuses manifestations publiques de dizaines de milliers de personnes, musulmanes dans leur grande majorité et notamment à Strasbourg, auxquelles ont vraisemblablement participé des autorités musulmanes de la ville, » l'étoile de David a été brûlée en public ou associée à la croix gammée. Ces faits ont été filmés et largement diffusés sur le net.

Il n'a été à aucun moment envisagé de poursuivre judiciairement les auteurs; c'est normal, conforme à la loi républicaine garantissant la liberté d'expression; s'en prendre à un symbole religieux quel qu'il soit, critiquer ce qu'il représente n'est en rien un délit ou une provocation à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence dans la République Française

Ainsi, le fait de « pisser » sur une page du livre « Le Coran » constituerait une provocation à la discrimination ou à la haine raciale.

Le « Christ en Croix » est le symbole du christianisme, religion réputée comme étant celle d'une majorité de français.

Vous le savez, une photographie présentant un crucifix plongé dans l'urine du photographe Andres Serrano, « immersion piss christ » est exposée parmi d'autres oeuvres dans la galerie Lambert à Avignon, exposition bénéficiant de subventions publiques.

Il n'a été à aucun moment envisagé de poursuivre judiciairement la galerie ou le photographe: c'est normal, conforme à la loi républicaine garantissant la liberté d'expression: s'en prendre à un symbole religieux, quel qu'il soit, critiquer ce qu'il représente n'est en rien un

délit, ou une provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence dans la République Française.

C'est d'ailleurs ce qu'a tenu à réaffirmer avec force Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture après la dégradation qu'a subie le cliché condamnant « une atteinte à un principe fondamental, la présentation de ces oeuvres relevant pleinement de la liberté de création et d'expression qui s'inscrit dans le cadre de la loi » tout en reconnaissant que cette oeuvre » pouvait choquer certains publics ».

Ainsi mettre en scène l'attaque contre les tours le 11 septembre 2001 en relation avec la religion musulmane à travers l'avion en feu du livre « Le Coran » serait une provocation à la discrimination, à la haine raciale et à la violence à l'encontre des musulmans.

Le 11 septembre 2001 a marqué l'histoire: l'image des tours percutées par des avions de ligne est indélébile. Il est indéniable que les auteurs de ce massacre, de ce crime de guerre sont des musulmans, guerre menée contre les Etats Unis d'Amérique et plus généralement contre ce qui est appelé l'Occident par une fraction du monde musulman sans qu'elle ait été déclarée.

Le narbonnais Zacarias Moussaoui, jugé coupable de participation et condamné à la prison à perpétuité aux Etats Unis, n'a pas cessé d'affirmer sa croyance en cette religion; d'autres vont être jugés à Guantanamo qui revendiquent avec force leur « soumission à Allah ».

La mort de Oussama ben Laden qui se présentait clairement comme musulman et disposait du soutien efficace des « Talibans » ces étudiants en science musulmane, est là pour raviver la mémoire de cette tragédie écrite par des musulmans.

Les faits sont têtus.

Le film réalisé par Roselyne Bosch, « La Rafle » met en scène un épisode particulièrement horrible de l'histoire de la France pendant l'Occupation allemande: l'arrestation de 14554 personnes de confession juive les 16 et 17 juillet en réponse à l'exigence formulée par l'Allemagne nazie de 28000 arrestations, destinées à être transférées à Auschwitz dans le cadre de la « solution finale » d'extermination des juifs.

Il n'est venu à personne l'idée de considérer ce film qui a fait plus de 2millions 800 000 entrées comme étant une provocation à la discrimination des allemands, à la haine raciale à leur encontre ou à la violence contre eux tellement cette accusation apparaît dénuée de tout fondement.

Dans notre République, Monsieur le Garde des Sceaux, des symboles religieux chrétiens ou juifs sont l'objet d'insultes, des réalisations filmiques dénoncent des actes monstrueux perpétrés à certains moments par des groupes de personnes, sans que pour autant les auteurs de ces insultes ou des réalisations filmiques soient poursuivis en justice pour » provocation à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence ». Il s'agit « d'un principe fondamental » comme l'a rappelé monsieur Mitterrand.

Deux autres principes fondamentaux sont exprimés par les articles VI et VIII de la Déclaration Des Droits de l'Homme et du Citoyen:

Article VI: » La loi...doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège...Tous les citoyens étant égaux à ses yeux... »

Article VIII: » La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. »

Vous conviendrez Monsieur Le Garde des Sceaux qu'il serait pour le moins mal venu que le dit « caliméro » soit condamné après avoir été indûment poursuivi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Michel Mercier, l'expression de mes salutations respectueuses et républicaines.

.

Comme je suis persuadée que l'image du Norvégien en train de brûler un Coran va être bientôt censurée sur twitter et les autres réseaux sociaux, je l'ai sauvegardée et téléchargée ici :

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2019/11/Kortversjonen-av-koranbrenningen-@Sian-@EdbRegadog.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2019/11/Kortversjonen-av-koranbrenningen-@Sian-@EdbRegadog.mp4)